

ABONNEMENT.

Saumur :	
l'an	20 fr.
six mois	12
trois mois	6
Poste :	
l'an	25 fr.
six mois	14
trois mois	7

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	50
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT PAYÉES
 Du droit de refus de la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

18 Septembre 1882.

BULLETIN

LA LETTRE DUCLERC.

La lettre adressée au député Bastid par M. Duclerc n'était pas destinée à la publi-
 cité. Cela se voit au style. Elle a été écrite *cur-
 rente calamo*; et c'est précisément ce manque
 d'appêt et cette sorte de négligence qui
 donne de la force au document.
 M. le président du conseil s'est laissé aller
 à dire le fond de sa pensée; il a caractérisé
 par un mot la situation très-triste qui résulte
 des discussions républicaines et de l'ambi-
 tion des chefs de coterie.
 A quel spectacle assistons-nous, en effet,
 depuis que le ministère Duclerc a manifesté
 l'intention d'être un ministère pour tout de
 bon, non pas un ministère de vacances, et
 surtout depuis qu'il a prouvé, en deux ou
 trois circonstances, qu'il prétendait être un
 gouvernement ferme et énergique?
 Ceux-là précisément qui proclament sur
 le ton le plus haut leur dévouement à la Ré-
 publique, ceux-là mêmes sont constamment
 à l'affût, guettant l'occasion de saper le ca-
 binet Duclerc.
 Nous voyons toutes les notabilités répu-
 blicaines qui ont déjà goûté le pouvoir, M.
 de Freycinet entre autres, uniquement occu-
 pées, au lieu de se renfermer dans l'abné-
 gation dont elles se sont vantées, de prépa-
 rer sur la voie gouvernementale les obsta-
 cles qui feront trébucher le ministère Du-
 clerc.
 Et pourtant, la plupart de ces gens-là,
 M. de Freycinet surtout, auraient eu grand
 besoin de se faire oublier. Si la première
 chute de M. de Freycinet avait eu lieu d'une
 façon quasi-honorable, la dernière est bien
 la plus piteuse qu'on ait jamais vue!
 M. de Freycinet s'était efforcé de n'être à
 personne et d'être à tout le monde.

Il faisait ostentation de fermeté, et sa fai-
 blesse trop évidente a mené le pays jusqu'à
 l'anarchie.

C'est lui qui est un des auteurs de l'état
 de troubles constaté par la lettre de M. Du-
 clerc au député Bastid.

Le nouveau ministère prend un autre
 chemin. Il parle de conduire les affaires poli-
 tiques d'une main sans complaisance.

Tiendra-t-il ses promesses?
 Il faut, pour être conséquent avec sa let-
 tre, que M. le président du conseil dise net-
 tement à cette armée d'ambitieux affamés ce
 qu'il est et ce qu'il veut faire.

S'il tombe, ce sera un patriote de plus
 jeté à l'eau par la République.

Mais il ne saurait se dispenser de faire, à
 la rentrée, une déclaration courageuse.

On nous objectera qu'il va ainsi au de-
 vant d'une chute certaine, et que sa lettre
 au député Bastid est la condamnation la
 plus catégorique qui ait jamais été pronon-
 cée contre le régime actuel.

Nous ne disons pas le contraire.

Chronique générale.

LE CONSEIL DES MINISTRES.

Un conseil de cabinet, auquel assistaient
 tous les ministres, à l'exception de M. Fal-
 lières et du général Billot, a été tenu sa-
 medi matin sous la présidence de M. Du-
 clerc.

Une longue conversation s'est engagée,
 au début, sur les suites et les conséquences
 de la victoire des Anglais en Égypte.

Le ministre des affaires étrangères a dé-
 claré à ses collègues qu'il ne pouvait admet-
 tre que l'Angleterre songeât à une annexion
 plus ou moins déguisée de l'Égypte, ou
 même à opérer une main-mise sur le canal
 de Suez, après ses déclarations formelles au
 début de la campagne.

Cette opinion, croyons-nous, n'a pas été
 partagée par tous les membres du conseil.

Le représentant anglais à Paris a été char-

gé de notifier, à notre ministre des affaires
 étrangères, une dépêche par laquelle lord
 Granville envoie ses remerciements empres-
 sés pour les félicitations que M. Duclerc a
 adressées au gouvernement anglais à l'occa-
 sion du succès des armes britanniques en
 Égypte.

M. Duclerc a ensuite communiqué quel-
 ques dépêches qui signalent un mouvement
 des tribus dans le sud-ouest de la Tripoli-
 taine.

Le conseil a approuvé les choix faits par
 le ministre de l'intérieur et des cultes sur les
 postes d'évêques actuellement vacants. Voici
 les noms des nouveaux titulaires :

M. Meignan, évêque de Châlons, est nom-
 mé évêque d'Arras.

M. l'abbé Sourrieu, chanoine à Cahors,
 est nommé évêque de Châlons.

M. Billières, curé de Bagnères-de-Bigorre,
 est nommé évêque de Tarbes.

M. Bouchet, aumônier de la marine, est
 nommé évêque de Saint-Brieuc.

Les décrets consacrant ces nominations
 ont été expédiés à Mont-sous-Vaudrey pour
 être soumis à la signature du Président de la
 République. Ils seront publiés au *Journal
 officiel* dès qu'ils auront été signés.

Le conseil s'est également occupé d'un
 mouvement judiciaire assez important qui
 comporte notamment la nomination de trois
 conseillers à la cour de Paris. Ce mouve-
 ment n'est pas encore arrêté définitivement.

Parmi les noms qu'on cite pour ces pos-
 tes de conseillers à Paris, se trouvent ceux
 de M. Cartier, vice-président du tribunal de
 la Seine, et de M. Griffé, sénateur, prési-
 dent du tribunal civil de Nîmes.

**LA LETTRE DE M. GRÉVY AU CONSEIL
 DES MINISTRES.**

M. Grévy vient d'adresser au président
 du conseil une lettre dans laquelle il prie
 les ministres d'étudier une proposition de
 révision de la Constitution relativement à la
 présidence de la République.

Il leur demande s'il ne conviendrait pas,

afin d'assurer pour le présent comme pour
 l'avenir la transmission régulière des pou-
 voirs du chef de l'Etat, de créer une vice-
 présidence.

Il pense que cette innovation serait une
 garantie pour la consolidation de la Répu-
 blique.

De cette lettre il ressort que M. Grévy
 voudrait faire adopter en France l'article
 de la constitution américaine qui est relative
 au pouvoir exécutif.

D'après cet article, en cas de décès du
 Président de la République, le vice-Pré-
 sident lui succède immédiatement sans
 qu'il soit nécessaire de recourir à un
 congrès.

Et la nomination d'un autre vice-Pré-
 sident offre, sans contredit, beaucoup
 moins de difficultés. (Tablettes.)

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL DUCROT.

Le général Ducrot a publié en 1874 une
 fort intéressante brochure sur l'Algérie. En
 guise de préface, cette brochure contient une
 lettre touchante, pleine de cœur et de pa-
 triotisme, adressée au duc d'Aumale. Voici
 cette lettre :

*Au général de division, duc d'Aumale,
 ex-gouverneur de l'Algérie.*

« Monseigneur,

» Il y a trente ans, près de Milianah, le
 lieutenant-colonel du 24^e de ligne invoquait
 le bénéfice de l'art. 19 de la loi du 17 avril
 1832, en faveur d'un jeune et obscur lieute-
 nant qui, sous ses yeux, avait eu l'heureuse
 chance de lutter corps à corps avec quelques
 Kabyles.

» Six mois plus tard, le lieutenant-colonel
 du 24^e de ligne, devenu colonel du vaillant
 17^e léger, annonçait au jeune lieutenant que
 le roi avait daigné le nommer capitaine, et
 il voulait bien ajouter : « Je suis heureux
 d'avoir pu contribuer à cette promotion, car,
 j'en suis certain, vous saurez justifier ce
 choix exceptionnel. »

» Ai-je confirmé cette bienveillante opi-
 nion, point de départ de ma fortune mili-

vit recherché par tous les châtelains des environs,
 et que le prince de Condé, jaloux de témoigner aux
 anciens sociétaires de la Comédie-Française son
 estime particulière, les invita à ses fêtes, à ses
 chasses, et voulut qu'ils eussent leur loge spéciale à
 son théâtre de Chantilly.

Mais ce n'était pas seulement des grands que
 Prévillo recevait les avances. Les habitants de
 Senlis, séduits par l'aménité de son caractère et
 l'extrême bonté de son cœur, l'eurent bientôt en
 profonde vénération. En 1789, ils le mirent à la
 tête de leur société philanthropique et le nommè-
 rent en 1790 membre de la municipalité.

Notre acteur, jouissant à la fois du calme parfait
 de l'homme de bien et du crédit que lui méritait
 une brillante carrière, ne formait d'autre souhait
 que de finir ses jours dans sa chère retraite;
 l'intérêt du théâtre en décida autrement.

Depuis nos bouleversements politiques, les
 affaires de la Comédie-Française allaient de mal
 en pis et, le public se retirant peu à peu, il fut
 question vers la fin de 1791 de fermer le spectacle.
 C'est alors que les acteurs aux abois jetèrent les
 yeux sur Prévillo qu'ils implorèrent comme un
 sauveur. Celui-ci n'hésita pas une minute; faisant
 taire la voix de l'égoïsme, résistant aux prières de
 sa femme qui redoutait pour lui un excès de fati-
 gue, il opéra sa rentrée le 26 novembre 1791,
 dans « *La Partie de chasse* », qu'il joua au milieu

d'un enthousiasme indescriptible. Ce fut un coup
 de fortune pour le Théâtre-Français, mais la désil-
 lusion ne tarda pas à se produire. Prévillo malade
 regagna Senlis au bout de quelques mois, et des
 revers de toutes sortes fondirent sur la troupe du
 faubourg Saint-Germain.

Le commencement de l'année 1792, qui vit le
 départ du grand artiste, fut pour ce dernier le
 signal de terribles infortunes. Il semblait que le
 destin n'eût multiplié ses faveurs que pour rendre
 plus sensibles les coups dont il s'apprêtait à le
 frapper.

Prévillo perdit une partie de ses revenus dans la
 tourmente révolutionnaire; sur trois enfants, la
 mort lui ravit un fils et une fille; son gendre,
 Levacher de Charneis, fut égorgé le 2 septembre
 1792, et, le 7 mai 1794, sa femme bien-aimée
 expira dans ses bras! Afin qu'aucune douleur ne
 lui fût épargnée, le comédien apprenait en même
 temps l'arrestation d'une partie de ses camarades :
 Dazincourt, Fleury, Vanhowe, Champville; M^{mes}
 Raucourt, Contat, Thénard, Joly, Mézeray, etc.,
 etc., brutalement enlevés pendant la nuit du 3
 septembre 1793, allèrent les uns aux Madelonnettes,
 les autres à Sainte-Pélagie, expier leur attachement
 au régime déchu.

Tant de désastres frappèrent mortellement le
 pauvre septuagénaire. Ses facultés s'obscurcirent,
 sa vue s'affaiblit, et sa mémoire se troubla sensi-

blement. Néanmoins, quand le 9 thermidor eut
 rendu la liberté aux comédiens, et que ceux-ci
 invoquèrent de nouveau leur génie protecteur, le
 vieillard, brisé par le chagrin et les infirmités,
 puisa dans son héroïque dévouement la force de
 répondre à leur appel. Du 20 août 1794 au 11
 février 1795, il figura de temps à autre sur la scène;
 mais, hélas! ce ne fut plus que l'ombre de lui-
 même. Un instant vaincue par une volonté surhu-
 maine, la nature reprit son œuvre et elle achemina
 le généreux artiste vers la catastrophe finale.

On jouait ce soir-là le *Mercurie galant*, une pièce
 où Prévillo avait débuté quarante-deux années au-
 paravant, et la salle retentissait encore des bravos
 que venait de soulever le rôle de La Rissole. Tout
 à coup, l'acteur saisissant le bras de son neveu
 Champville :

— Vite, mon ami, lui dit-il, la nuit tombe et
 nous sommes en pleine forêt. Si nous ne pressons
 le pas, nous n'arriverons jamais à Senlis.

— Eh! mon cher oncle, reprit Champville in-
 quiet, ceci est un simple décor. Vous venez de faire
 La Rissole et nous rentrons dans les coulisses.

— Tu as raison, fit Prévillo rappelant peu à peu
 ses esprits. Maudite tête!... c'est égal, ne me quitte
 pas... j'ai peur!

Champville souscrivit aux désirs de son oncle
 qu'il ne perdit plus des yeux et, grâce à son affec-
 tueuse surveillance, la soirée s'acheva sans encom-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
LA FOLIE D'UN COMÉDIEN

Quand Prévillo, l'illustre acteur de la Comédie-
 Française, quitta la scène, le 11 mars 1786, il était
 à l'apogée de sa gloire. Membre de l'Institut,
 familier de tous les personnages célèbres de son
 temps, il emportait dans sa retraite les regrets du
 public et le désespoir de ses camarades qui en-
 visaient son départ comme une véritable calamité.
 Cependant Prévillo était fatigué par trente-trois
 années d'exercice, et sa femme, comédienne comme
 lui, le poussait depuis longtemps à se retirer. Le
 ménage fit ses adieux au théâtre le même jour et
 s'en fut habiter aux portes de Senlis où il venait
 d'acheter une fort agréable propriété.
 Alors commença pour les époux une période de
 bonheur que rien ne semblait devoir troubler.
 Leur sort était assuré par une quinzaine de mille
 livres de rentes. Leurs enfants prospéraient; enfin
 la décence de leurs mœurs et la distinction de
 leurs manières leur avaient gagné les sympathies
 de leurs nouveaux voisins.
 En effet, Prévillo était à peine installé qu'il se

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité
 avec la Société des Gens de Lettres.

taire ? Il ne m'appartient pas de l'apprécier.

» Mais, ce que je puis affirmer hautement, c'est que, sous la Royauté, sous la République, sous l'Empire et sous la République encore, j'ai fidèlement servi mon pays, sans jamais avoir obéi à d'autre mobile qu'au sentiment du devoir.

» Le 30 novembre 1870, je n'avais le cœur ni moins ardent ni moins dévoué que le 3 mai 1844, lorsqu'au plateau de Villiers j'entraînais mes tirailleurs au milieu des bataillons ennemis, et je brisais mon épée de général en chef dans le corps d'un soldat de l'armée allemande.

» Aujourd'hui que notre patrie en deuil s'inquiète du présent et plus encore de l'avenir; que la malheureuse Algérie, après avoir partagé nos grandeurs et nos prospérités, partage aussi nos désastres, ma pensée se reporte bien naturellement vers cette terre d'Afrique, témoin de nos premières armes, alors que j'avais l'honneur de servir sous les ordres de Votre Altesse.

» Qu'il me soit permis d'invoquer ces souvenirs si chers de la jeunesse pour solliciter l'autorisation de dédier ce modeste travail à l'ancien colonel du 24^e, à l'ancien gouverneur général de l'Algérie.

» Daignez agréer, monseigneur, l'assurance, etc., etc.

» DUCROT. »

**

On a annoncé la publication en Bretagne de sept nouveaux journaux impérialistes ayant pour but de préparer la candidature du prince Victor. Ces sept journaux, s'inspirant de la politique de M. Paul de Cassagnac, ont paru le 5 septembre.

Quatre nouveaux journaux impérialistes paraissent aujourd'hui 48 à Vannes, Lorient, Quimper et Morlaix. Ils ont pour titre: A Vannes, le *Napoléon du Morbihan*; à Lorient, l'*Appel au Peuple*; à Quimper, le *Napoléon du Finistère*; à Morlaix, le *Plébiscite*.

Le réseau breton sera ainsi complet. Ces onze journaux impérialistes, conservateurs et catholiques, suivront la même ligne politique. Ils ont pour devise, dit le *Constitutionnel*, qui est de la confrérie, DIEU ET L'EMPEREUR CHRÉTIEN.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Le Khédive a été informé qu'Abdellal, qui commande à Damiette, refuse de faire sa soumission. Les forces dont il dispose s'élèvent à 5,000 hommes de troupes nègres.

Les arrestations continuent au Caire: Mahmoud-Pacha-Baroudi a été arrêté au moment où il s'enfuyait du Caire en voiture.

Hassau-Scherer-Pacha, ministre des Wakfs sous Arabi, Khamil, haut fonctionnaire du ministère de la marine et l'ancien directeur de l'octroi d'Alexandrie, ont été arrêtés également. Isaac Adid, journaliste, sous-secrétaire de la Chambre des notables, a été conduit à bord d'un navire: il sera expulsé.

L'eau du canal Mahmoudich a monté considérablement pendant la nuit et n'est plus salée.

Les Arabes faits prisonniers travaillent à rétablir le canal Ismaïliéh.

Le général Wood commencera aujourd'hui le désarmement des troupes de Kafr-Dowar: on ne croit pas que ce désarmement soit terminé avant demain.

M. Malet présentera également aujourd'hui au Khédive le général Harman, qui doit prendre le commandement d'Alexandrie.

Le général Wolseley s'est installé au palais d'Abdin où le Khédive l'a invité à rester. Le Khédive a mis en même temps un autre de ses palais à la disposition du duc de Connaugh. Le Khédive se rendra au Caire jeudi.

Le ministre des affaires étrangères a envoyé aux consuls une circulaire dans laquelle il propose de reculer l'échéance des effets de commerce.

Alexandrie, 16 septembre, soir.

Le fort Aslan, situé à une demi-heure en deçà de Kafr-Dowar, s'est rendu ce matin au général Wood qui y est allé à cheval, accompagné de son aide-de-camp et de plusieurs officiers du khédive.

En entrant dans la forteresse, qui a souffert du feu des canons anglais, le général Wood a demandé immédiatement où se trouvait un officier de la marine italienne, nommé Paolucci, qui déserta, étant à bord du *Castelfidardo*, pour faire cause commune avec les rebelles. Au bout de quelques instants, Paolucci, portant l'uniforme d'officier égyptien, a été conduit devant le général.

Celui-ci l'a envoyé au train blindé qu'on avait fait avancer en vue de protéger les ouvriers engagés pour la réparation du chemin de fer, dans le voisinage du fort Aslan.

Le général Wood a reçu la soumission des officiers égyptiens: il leur a promis d'employer ses bons offices en leur faveur auprès du khédive, pourvu qu'ils consentissent à aider à la réparation du chemin de fer. Cette proposition a été acceptée.

Deux trains, portant 800 hommes d'infanterie anglaise, sont partis cette après-midi d'Alexandrie pour désarmer les rebelles de Kafr-Dowar.

Alexandrie, 16 septembre, 11 h., soir.

Lorsque les troupes envoyées dans l'après-midi à Kafr-Dowar pour désarmer les rebelles et les ramener prisonniers de guerre à Alexandrie sont arrivées au camp égyptien, elles n'ont trouvé qu'un faible détachement laissé à la garde des armes. Les rebelles avaient disparu.

Kafr-Dowar est actuellement occupé par les Anglais.

L'artillerie et les marins, campés à Ramleh, sont rentrés à Alexandrie.

Le bruit court que Damiette a capitulé.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 septembre.

Les événements politiques prennent une tournure des plus favorables; les prévisions les plus

optimistes qui pouvaient avoir été faites dans les cercles financiers ont été largement dépassés. La liquidation de quinzaine qui a lieu aujourd'hui se fait dans des conditions satisfaisantes; la Bourse d'ailleurs ne se préoccupe que de la question monétaire qui révèle certaines tendances de l'argent à renchérir dans un avenir prochain.

Les fonds publics français ont des offres assez nombreuses, les contre-parties ne se trouvent qu'au dépris des cours: Le 3 0/0 cote 82.50 coupon de 75 centimes et 82.42; le 5 0/0 fait 116.42 et 116.40; l'amortissable 83.45 et 83.40.

Si vos rentes laissent à désirer, il n'en est pas de même des valeurs, pour lesquelles les capitaux de placement, ainsi que nous l'avons déjà constaté, manifestent une préférence marquée.

La Banque de France ouvre à 5.500.

Le Crédit Foncier se maintient fermement sur les cours de 1.535. Les capitaux disponibles se portent sur les obligations de cette société. Le mouvement de reprise sur les obligations 3 0/0 à lots s'accroît tous les jours.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie, grâce à ses relations avec le Crédit Foncier, développe ses opérations de prêts. D'après ce qu'il est permis de prévoir, cette valeur donnera pour le premier exercice un dividende représentant 8 0/0.

L'attitude du marché des actions de la Banque Centrale de Crédit est satisfaisante. On profite des cours actuels pour acheter.

Le Crédit Lyonnais cote 637.50; le Crédit Général Français 470; la Générale 650.

Les titres de Suez sont fermes: l'action est à 2.755 et 2.775.

Le Gaz cote 1.600.

Bonne tenue des fonds étrangers: l'Egypte 6 0/0 Nord, 2.060; Lyon, 1.675; Orléans, 1.330.

Chronique militaire.

Appel de l'armée territoriale.

CLASSES 1868-69-70 ET 71.

Les affiches concernant les appels de la cavalerie territoriale sont en ce moment à la signature du ministre. Elle seront apposées dans le courant de la semaine.

Nous engageons les intéressés à les consulter attentivement pour éviter toute punition disciplinaire.

Voici quelques renseignements généraux que nous compléterons aussitôt que les ordres définitifs auront été donnés.

Sont appelés à prendre part aux exercices de l'armée territoriale, à l'automne 1882 (les sous-officiers et brigadiers pendant 15 jours, les cavaliers pendant 13 jours), les hommes de cette armée affectés à la cavalerie faisant partie des classes et catégories suivantes:

1^o Les hommes des classes 1868 et 1869 ou marchant avec ces classes, qui n'ont pas encore accompli leur période d'exercice dans l'armée territoriale;

2^o Les hommes des classes de 1870 et 1871 ou marchant avec ces classes et qui appartiennent au deuxième et au quatrième escadron des régiments territoriaux de cavalerie (dragons, chasseurs ou hussards).

L'appel aura lieu: Du samedi 28 octobre au samedi 11 novembre, par les sous-officiers et les brigadiers;

Du lundi 30 octobre au samedi 11 novembre, pour les hommes non gradés.

Nous ferons connaître, sous peu, les cas

de dispenses et les formalités à accomplir pour les sursis ou devancements.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Samedi a eu lieu, à l'hôtel de la préfecture de Maine-et-Loire, à Angers, l'adjudication du tablier métallique du pont pour le recouvrement des gares de Saumur.

Les neuf usines métallurgiques de France les plus importantes ont été admises à soumissionner. La maison Cail a été déclarée adjudicataire avec un rabais de 34 p. 100.

Le Creuzot ne venait qu'en cinquième ligne, *ex-æquo* avec le grand atelier des Bagnolles. Ces deux établissements avaient fait un rabais de 16 p. 100.

Les piles du pont auront à soutenir une charge en fer et tôle de 6 millions 499,300 kilogrammes. A ce chiffre, il faudra ajouter encore plusieurs centaines de mille kilogrammes pour les fontes, aciers et plomb.

Nous dirons à cette occasion que l'adjoint au maire, M. Mortier, et celui du pont, M. Galbrun, poussent leurs travaux avec une activité remarquable sous la direction intelligente de l'ingénieur en chef, M. Tresca.

On espère qu'au mois de février les quatre cents mètres de tunnel seront entièrement terminés. Le coteau sera ainsi transporté d'outre en outre en ligne droite, et, de cette façon, l'on pourra voir jour à travers.

Découverte d'un cadavre. — Ce matin on a trouvé dans la Loire, quai Saint-Nicolas, accroché à la chaîne du petit bateau à vapeur de M. Grillet, le corps d'un homme étranger dont le nom n'a pu être connu.

Il portait dans ses poches plusieurs objets dont le nom n'a pu être connu: vêtements un mouchoir de couleur, une pièce de 5 centimes, trois pièces de monnaie, une pièce de 5 centimes, quatre autres pièces dont les effigies et les inscriptions sont presque effacées, deux couteaux, un morceau de corde de moyenne grosseur et d'une longueur de 50 centimètres environ, un papier sur lequel était écrit très-lisiblement le nom de *Rusien*, enfin un envoi imprimé de la maison Bevan, de Nantes, adressé à M. R. Hégron, négociant en grain à Saumur.

Voici son signalement: taille 1^m 69; très-bien conformé; cheveux et sourcils châtain; front découvert, nez droit, bouche petite, moustaches courtes et rouges avec impureté de même couleur, visage rond, oreilles petites.

Le corps de cet homme ne portait aucune blessure, et la mort paraît remonter à une dizaine de jours.

CONCOURS DU COMICE AGRICOLE.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a fait beaucoup de bruit avant sa réunion, et même quelque peu encore le lendemain; mais, cette fois, ce n'était plus sur le même ton. Notre Comice est aux mains des républicains, aussi a-t-il été fortement chauffé, et les notabilités du parti ont saisi cette occasion pour se débattre et donner du prestige dans la commune à la R. F.

Outre M. M. le préfet de Maine-et-Loire, le sous-préfet de Saumur, le maire de Saumur, M. Bury, député et président du Comice, il y avait encore M. M. Joubert père et fils, de Chion, M. Perrault, le candidat mathématicien au Conseil général contre M. Gigot, l'illustre M. Puységur, de Doué. La municipalité de Saumur s'y est fait représenter par M. Renou et M. de Cordose; on remarquait que ce dernier se donnait une agitation qui rappelait celle que devait avoir le mouche du coche. Nous n'oublierions pas M. M. Allain-Targé, le grand ministre des finances du grand ministère, et près de lui, nances du grand ministère, et près de lui, peiner beaucoup pour mettre en route le tramway saumurois.

Comme exhibition, pas grand chose. Deux ou trois génisses assez belles et quelques poulains. Des navets, des betteraves, des carottes, des fruits, mais provenant de la colonie de Saint-Hilaire, département de la Vienne.

Une bonne mention au concours de musiques. Celle de Restigné a remporté la palme.

bre. Mais le rideau baissé :

— C'est fini, bien fini ! soupira Prévile, je ne jouerai plus la comédie !

Et il tint parole. N'avait-il point d'ailleurs accompli la tâche qu'il s'était imposée ?

A ceux qui avaient combattu sa dernière rentrée, il avait répondu :

— Je n'ai jamais séparé mon sort de celui de mes camarades. Dites-moi qu'ils sont heureux, et je me retire.

Or, il se trouvait que, par une heureuse coïncidence, l'instant où ses forces le trahirent fut l'aurore des meilleurs jours pour le Théâtre-Français.

Quant à lui, le malheureux artiste, il emportait la cruelle maladie dont les premiers symptômes venaient de se déclarer. M^{me} Guesdon, sa fille unique maintenant, avait pour Prévile un culte passionné; elle obtint de son mari, receveur général à Beauvais, la permission de l'installer dans une charmante villa dont ils étaient propriétaires. C'est là qu'elle se fixa aussi, résolue à se consacrer entièrement au vieillard. Hélas ! elle n'eut pas trop de tout son dévouement et de son abnégation filiale pour lutter contre un mal qui faisait de rapides progrès. L'intelligence de Prévile fléchissait de jour en jour, et, ses yeux s'étant à peu près éteints, les ténébreux peuplèrent son imagination de fantômes contre lesquels le monde extérieur ne pouvait plus réagir.

D'abord ce furent des absences momentanées, des inquiétudes inexplicables qui, par intervalles, tourmentèrent le vieillard. Puis, la folie s'accusant, elle affecta une idée fixe, celle de « la persécution ». Prévile avait été frappé par l'incarcération de ses camarades et par l'assassinat de hauts personnages qu'il avait connus et aimés. Les scènes de la Terreur se dressèrent sanglantes en face de lui et le comédien ne tarda pas à se croire poursuivi, traqué, enfin emprisonné.

Dès cet instant, sa chambre se transforma en cachot, dont ses visiteurs furent les geôliers. C'est à peine s'il reconnaissait sa fille et s'il consentait à accepter ses soins. Le plus souvent, en proie à de lugubres hallucinations, il voyait défiler devant lui des victimes imaginaires, il entendait la voix du bourreau, les gémissements des condamnés et assistait, par la pensée, à de véritables exécutions. Alors, ses veines se gonflaient, ses joues s'empourpraient et un flux de paroles inintelligibles débordaient de ses lèvres, jusqu'à ce qu'il tombât dans un sommeil léthargique dont la durée excédait quelquefois dix-huit heures.

Un jour, c'est le comédien Fleury qui raconte le fait, d'après M^{me} Guesdon, Prévile, au paroxysme de l'épouvante, s'échappa de sa chambre et, tremblant sur ses jambes, les bras étendus dans un étournement d'aveugle, il gagna le jardin en poussant un appel désespéré :

— Au secours ! criait-il, ils arrivent, ils vont m'atteindre... les misérables !

— Eh ! mon Dieu, mon père, qu'avez-vous ? fit M^{me} Guesdon qui se précipita au-devant du vieillard.

— Ici ! les vois-tu, mignonne ? Cache moi, je t'en prie !

Et lui-même, sentant sa fille à ses côtés, se réfugia contre sa poitrine ainsi qu'un enfant peureux.

— Mon père, mon bon père, calmez-vous. Aucun danger ne vous menace, nous sommes dans le jardin où personne ne vous a suivi !

— Ah ! fit Prévile, se rassurant un peu. C'est que, peut-être, ils ont perdu ma trace. Mais ils vont revenir... ne me quitte pas !

— Non certes, et vous me direz la cause de votre frayeur.

— Oui, bien que ce soit un horrible drame.... Ce matin ils sont entrés dans ma prison... Dieu ! les hideuses gens ! Ils m'ont garrotté, puis jeté avec les autres sur la fatale charrette. Si tu savais quelles angoisses ! Chaque tour de roue nous rapprochait de l'échafaud. Soudain, on s'arrête; les condamnés se succèdent et le couteau vingt fois rebondit avec un bruit sinistre.... Mais la place est vide, on me saisit, et je sens qu'une force irrésistible me pousse vers l'instrument de mort... (La fin à demain.)

CHARLES GUEULLETTE.

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NANTAIS ET SES OBLIGATIONS.

La Cour d'appel de Caen vient de rendre un arrêt qui intéresse non-seulement les obligataires de cette entreprise, mais, en outre, tous les porteurs d'obligations de chemins de fer rachetés ou rachetables. Rappelons les faits de la cause.

Le réseau des chemins nantais a été racheté par l'Etat. Quelle situation ce rachat devait-il faire aux obligataires? Une instance fut engagée par un porteur d'obligations, et le tribunal de Nantes décida, à la date du 3 mars 1879, que la Compagnie devrait faire le dépôt, soit à la Banque de France, soit au Comptoir d'escompte, d'un nombre d'obligations de l'une de nos grandes Compagnies, égal à celui des obligations faisant l'objet du litige, afin d'assurer, au moyen d'un placement fixe, le service des obligations nantaises, dans les termes du contrat originaire. Cette décision, frappée d'appel, fut confirmée par la cour de Rennes, le 30 juillet 1879. Mais la cour de cassation, par arrêt du 10 mai 1884, cassa l'arrêt de la cour de Rennes. Sa décision était basée sur ce fait que, lors de l'émission des obligations, il n'avait été stipulé aucune garantie particulière et que, dès lors, les droits des obligataires n'étant pas compromis par suite du rachat des lignes de la Compagnie par l'Etat, ceux-ci ne pouvaient exiger qu'il fût pris des mesures spéciales pour la conservation de leurs créances.

C'est dans ces conditions que l'affaire est venue devant la cour de Caen. Mais quelle peu modifiée.

En effet, depuis le jugement, la Compagnie des chemins de fer nantais a été dissoute et s'est mise en liquidation. Or, s'est dit la cour de Caen, quel est le but de cette mise en liquidation? Elle a pour but de liquider la situation, c'est-à-dire de payer d'abord les créanciers de la Société, de préférence aux actionnaires, et ensuite de répartir l'excédant entre ces derniers. Il en résulte, pour tout créancier, le droit de réclamer ce qui lui est dû et d'obtenir soit un remboursement immédiat, soit, si la créance est à terme et aléatoire, l'emploi de fonds destinés à assurer, pour l'avenir, l'exécution des obligations contractées par le débiteur (art. 1978 du Code civil).

Jusqu'à présent, les parties ont bien manifesté l'intention d'exécuter, dans toutes ses dispositions, le contrat qui les lie. Jusque au remboursement, s'il y a lieu, le contrat doit donc continuer à recevoir sa complète exécution pour le présent et pour l'avenir, et l'obligataire est fondé, par suite, à demander à la liquidation l'emploi de fonds suffisants pour assurer cette exécution.

Il y est d'autant plus fondé que, depuis le jugement dont est appel, la Société des chemins de fer nantais a manqué à l'exécution de ses obligations, notamment en ne faisant pas procéder, depuis 1880, à des tirages au sort pour le remboursement à 500 francs d'une partie des obligations; ainsi les obligataires ont le droit de la contraindre à l'exécution de la convention, et ils doivent en obtenir les moyens.

En conséquence, la Cour a décidé que, tant que le remboursement n'aura pas été effectué ou ordonné, le contrat intervenu entre la Compagnie des chemins de fer nantais et le demandeur, à l'occasion des obligations souscrites par ce dernier, sera exécuté de tout point, tant pour le présent que pour l'avenir; et elle ordonne que pour assurer cette exécution, les liquidateurs seront tenus, dans un mois, à partir du présent arrêt, de faire emploi, soit en rentes sur l'Etat français 3 0/0, soit en actions de la Banque de France, soit en obligations de chemins de fer, d'une somme de 50,000 francs ou 500 francs par chaque obligation, avec affectation spéciale de cette somme au service des coupons et au remboursement des cent obligations dont le demandeur est créancier.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Co, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

jardinier, collection, vase artistique en fleurs naturelles; — M. Crespin, de Turquant, pommes tapées.

Mentions honorables. — M. Beaufils-Audebert, fromage et blé de vallée; — M. Fontaine, de Saint-Lambert-des-levées, blé de Smyrne (curiosité); — M. Avril, de Bizay, betteraves et carottes; — M. Piedfourché, de Chenebutte, pommes de terres; — M. Suard-Bourgeraud, betterave plate d'Egypte; — M. Riendonnant, horticulteur, collection de dahlias.

Prix de 5 francs. — M. Marillet, de la Davière, ronce double; — M. Bannier, gardien à Fontevraut, ail porte-graines.

Parmi les lignes de chemin de fer en cours de construction et qui seront achevées d'ici au 30 novembre, nous remarquons les suivantes :

Table with 2 columns: Line name and distance in kilometers. Includes Clisson à Cholet (37 km), Port-Boulet à Chinon (13 km), Auray à Quiberon (26 km), Niort à Montreuil-Bellay (117 km), Chinon à l'Isle-Bouchard (16 km), Candé à Segré (20 km), l'Isle-Bouchard à Port-de-Piles (20 km), Angers à La Flèche (11 km).

L'Agence Havas dit que le ministre de l'intérieur aurait renoncé à déplacer M. Cazelles, préfet de Meurthe-et-Moselle. M. du Grosriez, ancien directeur du personnel au ministère de l'intérieur, serait nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Jabouille, qui entrerait dans l'administration des finances.

Par décision en date du 15 septembre 1882, le ministre des finances a autorisé le remboursement par anticipation des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à l'échéance du 1er mars 1883, sous déduction d'un escompte de 2 p. 100 l'an.

LE FROID ET LA NEIGE.

Les dépêches de différents points de la France signalent la précocité des froids et l'abaissement inusité de la température.

A Rouen, le thermomètre est descendu, dans la nuit du 12 au 13, à 2 degrés au-dessous de zéro. Il a gelé à glace.

A Grenoble, la neige est tombée en abondance sur les montagnes qui environnent la ville.

A Albertville, le thermomètre marquait avant-hier matin 6 degrés au-dessus de zéro; la neige était tombée pendant la nuit sur les plateaux entre 900 et 1,000 mètres d'altitude. La vigne et le maïs ne mûriront pas.

La neige couvre les Pyrénées. Elle est tombée aux Eaux-Bonnes. Les environs de Bayonne sont inondés. Partout, les dernières récoltes sur pied sont compromises, et l'on craint un hiver des plus rigoureux.

On lit dans la République, de Tarbes, du 14 septembre :

« Ce matin une pluie persistante et un froid assez vif règnent sur la plaine, et la neige est tombée en abondance cette nuit sur la chaîne des Pyrénées.

» Elle a dû tapisser de sa blanche, mais trop précoce floraison, nos stations de Luz, Barèges, Cauterets et même Bagnères, car nous la voyons trop près de nous. »

L'Indépendant de Perpignan, du 14 septembre, dit :

« La température a changé brusquement; le thermomètre est descendu de 6 à 8 degrés.

» Ce matin, on peut voir le Canigou coiffé d'un joli bonnet de coton, tout comme si nous étions à la fin d'octobre.

» Il a neigé hier là-haut, tandis qu'il tombait sur nous des averse glacées. »

Le nouveau vin blanc vient de faire son apparition à Bercy, et déjà un grand nombre de débitants des quartiers excentriques étalent à leurs comptoirs un magnifique écriteau enguirlandé et portant l'inscription : « Vin doux de Bergerac, récolte de 1882. »

Publications de mariage.

Jean Briot, terrassier, et Marie Béquery, couturière, tous deux demeurant à Saumur.

François Chupin, facteur de la poste (veuf), et Caroline-Prudence Frieur, domestique, tous deux demeurant à Saumur.

Poulains et pouliches de 2 ans.

1er prix, 50 fr. et médaille d'argent. — M. Cornilleau, Louis, sus-nommé.

2e prix, 45 fr. et médaille de bronze. — M. Benon, Eugène, de Saint-Clément.

3e prix, 40 fr. — M. Clavereau, d'Épiéds.

4e prix, 35 fr. — M. Varon, de Saint-Lambert-des-Levées.

Mention honorable. — M. Lefé, Michel, à Fontevraut.

Mulets.

Mention honorable. — M. Suzeau, Étienne, à Fontevraut.

Espèce bovine.

Taureaux.

1er prix, 40 fr. et médaille d'argent. — M. Deniau, Jean, à Fontevraut.

2e prix, 35 fr. et médaille de bronze. — M. Frouin, Isidore, de Martigné.

Vaches laitières.

1er prix, 50 fr. et médaille d'argent. — M. Dufrou, René, d'Allonnes.

2e prix, 40 fr. et médaille de bronze. — M. Suzeau, Joseph, de Fontevraut.

3e prix, 35 fr. — M. Régier, Thibault, de Varennes.

4e prix, 30 fr. — M. Deniau, Jean, de Fontevraut.

Génisses.

1er prix, 40 fr. et médaille d'argent. — M. Beaufils-Barlouis, de Varennes.

2e prix, 30 fr. et médaille de bronze. — M. Champion, François, de Saint-Florent.

3e prix, 25 fr. — M. Champion, sus-nommé.

Espèce ovine.

Grand diplôme. — La colonie de Saint-Hilaire, pour son troupeau de moutons.

Espèce porcine.

Verrats.

1er prix, 30 fr. et médaille d'argent. — M. Reveau, de Distré.

2e prix, 25 fr. — M. Dufrou, d'Allonnes.

Truies.

1er prix, 30 fr. et médaille de bronze. — M. Deniau, de Fontevraut.

2e prix, un diplôme. — La colonie de Saint-Hilaire.

Volailles de toutes espèces.

1er prix, 20 fr. — M. Courtigné, de Bournan, pour un troupeau de 12 oies.

2e prix, 15 fr. — M. Bondu, de Fontevraut, pour 2 poulets.

3e prix, 10 fr. — M. Saillant-Bourreau, de Fontevraut, pour 2 canards.

Charrues vigneronnes et de tous labours.

Prix, médailles d'argent. — M. Chauveau, de Loudun, pour sa collection exposée; — M. Landry, de Turquant; — M. Ménét, d'Allonnes.

INSTRUMENTS D'INTÉRIEUR DE FERME.

Tarares et écharpeurs, barates, etc. — Prix unique, médaille d'argent, M. Favaron.

Lessiveuses et chausseuses de bain. — Prix unique, médaille de bronze, M. Chauveau, de Loudun.

Pressoirs. — Prix unique, médaille de bronze, M. Baudry, charpentier à Varennes.

HARNAIS ET HARNACHEMENTS.

Médaille d'argent, M. Lambault, de Fontevraut, pour son harnais perfectionné.

Médaille de bronze, M. Déz, bourrelier à Saint-Cyr, pour ses colliers exposés.

Couvertures en ardoises perfectionnées. — Prix unique, médaille de bronze, M. Mérier-Guérét, de Saumur.

Médaille de bronze, M. Saillant, maçon à Fontevraut, pour un timbre en béton fabriqué par lui.

Médaille de bronze, M. Guimard, pour joug à bœuf, exposé par lui.

Une mention très-honorable est accordée au jeune Sylvain, pour un petit modèle fabriqué par lui, représentant un type de machine à battre.

MATÉRIEL AGRICOLE.

Médaille d'argent, M. Perrault, de Meigné, quoique hors concours, pour la belle collection qu'il exposait.

Médaille d'argent, la colonie de Saint-Hilaire, hors concours pour l'ensemble de ses instruments.

Médaille d'argent et un diplôme, M. Bertrand-Chasle, de Varrains, pour l'ensemble de ses instruments, qu'il exposait.

PRODUITS AGRICOLES.

Médailles d'argent. — Hors concours, colonie de Saint-Hilaire: très-belle exposition de produits agricoles de premier choix; — M. Perrault, de Meigné: belle collection de céréales indigènes et exotiques; — M. Davy, Louis: collection de plants de vignes à vins, très-soignée et très-remarquable.

VINS.

Médailles d'argent. — M. Bertrand-Chasle, de Varrains, pour sa collection de vins des crus de Frès-Garnier, Saint-Cyr et Champ-Chardon 1864; — M. Delavau, de Turquant, vins de Turquant; — M. Rebeilleau, de Varrains.

Médailles de bronze. — M. Mottier, de Parnay; — M. René Hardré, de Montsoreau.

PRODUITS DIVERS.

Médailles de bronze. — M. Beaufils-Barlouis, de Varennes, fromages et blés; — M. Bidon, de Fontevraut, céréales; — M. Suzeau-Turmeau, beurre d'excellente qualité; — M. Avril, de Bizay, betteraves et carottes; — M. Fresneau fils, de Villeberrier, collection de pommes de terre; — M. Gaignain, horticulteur à Saumur, belle collection de plantes d'ornement et de graines; — M. Belliard,

Devant l'estrade, pour clore la cérémonie, elle a gratifié l'assistance d'une Marseillaise bien sentie. Applaudissements et quelques cris rares de: Vive la République! qui ont laissé froide la population de Fontevraut, impossible désormais devant ces mises en scène.

Beaucoup de populaire pour le mât de cocagne, les bains russes et autres réjouissances de ce genre. Quant aux étrangers, ils sont hâtés de reprendre leurs véhicules et de regagner leurs pénates.

Le banquet, paraît-il, aurait beaucoup laissé à désirer sous le rapport de l'approvisionnement. Ce repas républicain était d'une frugalité tellement spartiate que M. Bury n'a pu dissimuler son mécontentement. Les souscripteurs n'en ont pas eu pour leur argent. Peut-être le restaurateur a-t-il cru que la présence de tant d'illustrations couperait l'appétit aux convives.

Liste des Récompenses.

CONCOURS DE MUSIQUES.

Le jury était composé de: MM. Goubault, d'Angers; Laurent, professeur de musique à Chinon, et Leroie, chef de musique en retraite à Fontevraut.

Six musiques ont pris part au concours. Premier prix ex æquo. — Musique de Restigné, médaille de vermeil; musique de la colonie de Saint-Hilaire, médaille d'argent.

Deuxième prix ex æquo. — Les deux musiques du Puy-Notre-Dame, chacune une médaille d'argent.

Troisième prix. — Musique de Turquant, médaille d'argent.

Quatrième prix. — Musique de Montsoreau, médaille d'argent.

EXPLOITATIONS VINICOLES.

Grande médaille d'or accordée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce à l'exploitation la mieux faite et la mieux dirigée du canton de Saumur, et grand prix d'une valeur de 260 francs donné par le Comice sous forme d'une charpente vinicole de Renault-Gouin et de ses accessoires. — M. Bertrand-Chasle, propriétaire à Varrains.

Grand diplôme d'honneur et grande médaille de vermeil offerte en 1881 par M. le ministre de l'agriculture et du commerce. — M. Louis Duvau, propriétaire à Varrains.

Grand diplôme de 1er prix et grande médaille de vermeil offerte par le Comice. — M. Charbonneau-Ballot, propriétaire à Saumur.

Diplôme de 2e prix et médaille d'argent. — M. Rebeilleau-Augeard, propriétaire à Varrains.

Grand diplôme de mérite et d'encouragement et 100 fr. — M. Bidon, fermier à Perrières-l'Abbesse.

Diplôme de mention honorable et 25 fr. — M. Girault, propriétaire à Rou-Marson.

Diplôme de mention honorable. — M. Loyeau, propriétaire à Saumur.

Prix de 25 fr. à titre de récompense et d'encouragement. — M. Duverger, propriétaire à Varrains.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1re Catégorie, force de 4 chevaux et au-dessus, prix unique: 30 fr. et médaille d'argent. — M. Bertrand-Chasle, propriétaire à Varrains.

2e Catégorie, force de 2 chevaux et au-dessus. 1er prix, 30 fr. et médaille d'argent. — M. Boussey, propriétaire à Courchamps.

2e prix, 25 fr. et médaille de bronze. — M. Assard-Juteau, d'Allonnes.

3e Catégorie. — Charrues vigneronnes. 1er prix, 30 fr. et médaille d'argent. — M. Cheveau, d'Allonnes.

2e prix ex æquo: 25 fr. et médaille de bronze, M. Bertrand-Chasle, propriétaire à Varrains; 25 fr. et médaille de bronze, M. Robert, François, laboureur de M. Perrault, de Meigné.

CATÉGORIE SPÉCIALE.

Concours des jeunes colons de Saint-Hilaire (Vienné).

1er prix, 15 fr. — Charrue n° 3 attelée de 2 bœufs.

2e prix, 10 fr. — Charrue n° 2 attelée de 4 chevaux.

3e prix, 5 fr. — Charrue n° 5 attelée de 4 chevaux.

Le palonnier de la charrue n° 5 s'est brisé au cours du travail, il est fort possible que sans cet accident la charrue n° 5 aurait obtenu le 1er prix.

Espèce chevaline.

Juments poulinières.

1er prix, 50 fr. et médaille d'argent. — M. Cornilleau, Louis, de Saint-Lambert-des-Levées.

2e prix, 45 fr. et médaille de bronze. — M. Cornilleau, Louis, sus-nommé.

3e prix, 40 fr. — M. Cheignon, de Bron, commune du Coudray.

4e prix, 35 fr. — M. Moinet, d'Épiéds.

Mention honorable. — M. Moquin, Louis, d'Armaucourt.

Poulains et pouliches d'un an.

1er prix, 50 fr. et médaille d'argent. — M. Cornilleau, Louis, sus-nommé.

2e prix, 45 fr. et médaille de bronze. — M. Jatteau, de Saint-Lambert-des-Levées.

3e prix, 40 fr. — M. Champion, de Saint-Florent.

4e prix, 35 fr. — M. Merlet, de Méron.

Mentions honorables. — M. Joubert, Louis, de Parnay, et M. Boulay, de Brain-sur-Allonnes.

PRIME

AUX LECTEURS ET ABONNÉS DE L'Echo Saumurois.

Tous les lecteurs et abonnés de l'Echo Saumurois qui désireront **Roses et Violettes**, poésies, par Paul SOULLISSE, recevront franco ce nouvel ouvrage moyennant la somme de 1 franc.

Les **Roses et Violettes** sont éditées avec le plus grand luxe par l'imprimerie Tolmer et C^{ie}, de Poitiers.

Adresser les demandes à l'auteur, M. Paul SOULLISSE, licencié en droit, 3, rue de l'Hospice, Poitiers (Vienne).

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGEY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

La Banque Centrale de France ayant été officieusement informée par la Banque de France que, vis-à-vis de ses succursales, cette dernière avait conservé l'appellation « Banque Centrale », a, par déférence pour la Banque de France, pris le titre de **Banque Centrale de Crédit**.

Cette société a une succursale à Saumur, 60, rue d'Orléans.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la **Mode illustrée**, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la **Lanterne d'Arlequin** est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette **PRIME**, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la **Lanterne d'Arlequin**, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL, l'histoire de l'art en France, par H. de Clermont-Gallerie, 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, hors taxes, 5 francs par mois. — 100 francs, payables à l'avance. — Librairie A. Pilon, de Fleurus, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31. matin.	8 h. 43. matin.	11 h. 14. matin.
8 25 —		10 15 —	
10 15 —		1 02 soir.	
1 02 soir.		4 53 soir.	
5 35 —		11 47 —	
7 50 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.	9 h. 53 matin.	
12 15 soir.	3 50 soir.	4 28 soir.	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}
3 %	82 25	83 20	Nord	2057 50	2050	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	83 60	83 40	Orléans	1333 75	1335	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	111	111	Ouest	810	815	Bons de liquid. Ville de Paris		
5 %	116 10	116 20	Compagnie parisienne du Gaz	1605	1608 50	Obligations communales 1879		
Obligations du Trésor	507 50	503 50	Canal de Suez	3800	2734 50	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor nouvelles	506	506	C. gén. Transatlantique	455	460	Est		
Bons de liq. départementaux	522	523 50	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5500	5490	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Nord		
Comptoir d'escompte	1022 50	1020	— 1865, 4 %			Orléans		
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1540	1535	— 1869, 3 %			Ouest		
Crédit de France	230	235	— 1871, 3 %			Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit mobilier	530	515	— 1875, 4 %			Paris-Bourbonnais		
Est	767 50	760	— 1876, 4 %			Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1680	1677 50						
Midi	1250	1245						

GARE DE SAUMUR

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS
3 heures 8 minutes du matin, express-poste
6 — 45 — — matin (s'arrête à la Plaine)
8 — 56 — — matin, omnibus-mixte
1 — 25 — — soir
3 — 32 — — soir
7 — 15 — — express
10 — 36 — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS
3 heures 26 minutes du matin direct-mixte
8 — 21 — — omnibus
9 — 37 — — omnibus
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte
4 — 44 — — soir
10 — 24 — — express-poste
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
Le mardi 19 septembre 1882, à une heure après midi,
A Saumur, dans la cour de la Gare des marchandises d'Orléans.

On vendra :
24 bouteilles vin rouge de Bordeaux, château Latour-Brion ;
12 bouteilles vin rouge de Bordeaux, château Mont-Rose.
On paiera comptant, plus 5 0/0.
Le commissaire-priseur, CH. MILLION, (515)

Etude de M^e BRAC, notaire, à Saumur, place de la Bilange, n^o 27, successeur de M^e LE BLAYE.

JOLIE MAISON BOURGEOISE

Avec Jardin,
Sise à Saumur, rue du Petit-Mail, n^o 11,

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 24 septembre 1882, à 1 heure,
En l'étude de M^e BRAC,
Facilités de paiement.
Mise à prix : 12,000 francs.
S'adresser, pour renseignements et pour visiter, à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27, dépositaire des titres et des clés. (501)

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ
Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Loges,
Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.
S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

A VENDRE

Un **JARDIN** bien affrUITÉ
Situé rue de la Gueule-du-Loup,
Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roc ; pompe.
S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A LOUER

GRAND MAGASIN
Avec porte-cochère,
Quai de Limoges, n^o 43, près du Service des Eaux.
S'adresser à la Retraite.

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU
Toute meublée,
Située au Chardonnet.
S'adresser aux Dames de la Retraite.

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREAK
A six places.
S'adresser au bureau du journal.

Une MAISON DE GRAINS de Saumur demande un employé connaissant ce genre de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

ON DEMANDE une place de **cocher, valet de chambre ou piqueur**.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un **petit clerc** sachant bien lire.

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE

PAR HENRI RIVIÈRE.
SUIVI DE

LES MYSTÈRES DE ROYAN

PAR ÉVARISTE CARRANCE.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^o
ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

REVUE HEBDOMADAIRE

Scientifique, illustrée, spéciale, seul journal tenant les lecteurs au courant de tous les détails de l'Exposition Universelle d'Electricité, organe indépendant des exposants

RÉDACTEUR EN CHEF : W. de FONVIELLE
E. de CLISSON : DIRECTEUR

Un numéro, 40 centimes. — L'année, 18 francs. — Union postale 20 francs.

PARIS, 16, rue du Croissant, PARIS

Envoi de numéros spécimens gratuits sur demande